

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.089

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**VOTE** : UNANIMITE

Par arrêté du 6 AVRIL 1999, Monsieur le Maire a organisé, du LUNDI 3 MAI 1999 au MERCREDI 19 MAI 1999, une enquête publique préalable au classement dans le domaine public des voies et espaces libres des lotissements suivants :

- LOTISSEMENT ARAGO  
sis au lieu-dit "Derrière le Pont" en ZAEC
- LOTISSEMENT LES PERDREAUX  
sis Allée des Perroquets
- LOTISSEMENT LES PINSONS  
sis au lieu-dit "La Roche"
- LOTISSEMENT LES PIVOINES  
sis Boulevard de la Perche
- ALLEE MARQUISETTE

M. HOUDARD Yves -commissaire enquêteur- a rendu son rapport et ses conclusions le 27 Juillet 1999 et, il a émis le même jour un avis favorable au classement des voies et des équipements des six lotissements désignés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 27 Juillet 1999,

VU l'avis de la commission des permis de construire,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce jour à ce que les voies et équipements des LOTISSEMENTS ARAGO, LES PERDREAUX, LES PINSONS, LES PIVOINES et l'ALLEE MARQUISETTE soient incorporés dans le domaine public communal

DECIDE :

- d'incorporer dans le domaine public communal les voies, espaces libres et équipements des lotissements suivants :

- LOTISSEMENT ARAGO  
sis au lieu-dit "Derrière le Pont" en ZAEC
- LOTISSEMENT LES PERDREAUX  
sis Allée des Perroquets
- LOTISSEMENT LES PINSONS

sis au lieu-dit "La Roche"

- LOTISSEMENT LES PIVOINES  
sis Boulevard de la Perche

- ALLEE MARQUISETTE

- que les formalités de publicité foncière seront réalisées en l'étude  
de la SCP PAGEOT notaire à ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 novembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS